



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
DANS LA RUE DE L'ETANG**

Positionnement d'un camion-grue pour réalisation d'une nouvelle construction

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** la demande en date du 17 mai 2024 de l'entreprise ESTE de LUTTERBACH sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public au niveau du 25A, rue de l'Étang à HOCHSTATT pour le stationnement d'un camion-grue ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité des piétons et des commodités de la circulation ;

ARRETE

- Article 1er :** À compter du vendredi 17 mai 2024 et ceci jusqu'au 16 août 2024, l'entreprise ESTE est autorisée à occuper le domaine public et à réaliser les travaux de construction d'une maison individuelle au niveau du 25A, rue de l'Étang à HOCHSTATT.
- Article 2 :** En raison du positionnement d'un camion-grue sur le trottoir, les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.
- Article 3 :** La vitesse sera limitée à 20 km/h dans la rue de l'Étang.
- Article 4 :** Le pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation.
En cas de détérioration et dégradations ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 5 :** Les panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise en charge des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 6 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois en vigueur.
- Article 7 :** Ampliation à
- Messieurs les Chefs des Brigades de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
 - La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
 - La société ESTE de LUTTERBACH
 - Monsieur Necati GURKEN
 - Les riverains

HOCHSTATT, le 17 mai 2024
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

